

- > Sage : Les Irrigants Disent Agir " Pour L'intérêt Général "

Deux Sevres environnement

Sage : les irrigants disent agir " pour l'intérêt général "

30/12/2010 05:40

Aux défenseurs de l'environnement scandalisés par l'échec du Sage, les irrigants et la FDSEA répondent que ce rejet est " conforme à l'intérêt général ".



Le Marais poitevin, un patrimoine à protéger. - (dr)

Vivement critiqués après le rejet, le 16 décembre, par la commission locale de l'eau (Cle) du projet de schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) pour la Sèvre niortaise et le Marais poitevin, les irrigants répliquent aux attaques dans un communiqué co-signé par Pierre Trouvat, le président de la section des irrigants de la FDSEA, et Philippe Charles, président de l'association des irrigants des Deux-Sèvres. Dans ce texte, ils relativisent le rejet du projet.

Ils affirment ainsi qu'« *un certain nombre d'élus ont pris conscience de l'impact de ce Sage sur leur territoire, notamment au niveau économique. Ce n'est donc pas un intérêt corporatiste qui s'est manifesté mais bien un intérêt public* ».

Les irrigants estiment que, « *depuis le début, les décideurs de cette Cle ont ignoré les remarques faites par la profession agricole et par certains élus* » concernant des objectifs qu'ils affirment « *pour certains impossibles* » (25 mg de nitrates maxi/litre d'eau), à propos de la gestion de l'eau (selon eux, le Sage a « *complètement ignoré* » le compromis acté par le Sdage) et concernant les ouvrages (« *Là où les ouvrages ont été déclarés d'utilité publique en 1968 pour retenir l'eau, ils sont aujourd'hui à détruire pour la continuité écologique* »).

Les irrigants s'interrogent (« *Pourquoi certains services de l'Etat ont-ils voté pour ce Sage ?* ») et affirment que leur vote (contre le Sage) est « *conforme à l'intérêt général du Marais pour éviter les contentieux et permettre, avec du temps, d'adapter l'économie rurale aux enjeux du bassin* ». Refusant « *un bouleversement des pratiques et une décroissance affichée* », ils plaident pour « *une évolution permettant à chacun de s'adapter aussi bien pour l'agriculture que pour les collectivités territoriales* ».

« *Le Sage, concluent les irrigants, est un document de planification qui doit obtenir un large consensus. Il ne doit y avoir ni vainqueur ni vaincu mais un gagnant : le développement durable.* »

" Ni vaincu, ni vainqueur mais un gagnant "

« *Le partage de la ressource nous paraît évident et c'est bien dans ce sens que les services de l'Etat ont acté un compromis dans le Sage [...] Nous sommes toujours prêts à discuter et à valider ce Sage si ces éléments sont pris en compte. Ceci nous amène à nous interroger sur l'irresponsabilité des uns ou des autres et nous pensons que les services de l'Etat et le président de la Cle sauront faire la part des choses.* »

réactions : " L'urgence est claire "

Nouvelles réactions de colère après le rejet du Sage Sèvre niortaise Marais poitevin.

Dans un communiqué, l'Association de protection d'information et d'étude de l'eau et de son environnement (Apiee), Deux-Sèvres Nature Environnement, la fédération départementale de la pêche des Deux-Sèvres, l'Union fédérale des consommateurs « Que choisir » des Deux-Sèvres, les associations regroupées dans le collectif *Carg'Eau* des Deux-Sèvres et le mouvement citoyen « De l'eau pour tous » se disent « *scandalisés par le vote des représentations agricoles et de quelques élus qui ont fait échouer l'adoption du Sage de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin* ».

Ces organisations estiment en effet que « *l'urgence est claire pour tous* », en rappelant que « *les rivières et les zones humides des Deux-Sèvres ont encore subi cet été une situation déplorable que la météorologie n'explique pas à elle seule* », que « *le Marais poitevin continue de se dégrader* », que « *la ressource en eau potable ne s'améliore pas et exige toujours plus de traitements coûteux de potabilisation ou bien des mélanges savamment dosés à grand renfort d'interconnexions* ».

Elles s'associent à la Coordination pour la Défense du Marais poitevin « *pour demander qu'une nouvelle réunion de la commission locale de l'eau soit convoquée ce mois de janvier afin de réexaminer la situation* ».